

Synthèse des travaux législatifs fédéraux

Objets traités en session et objets en cours

Vous trouverez dans ce document tous les objets traités en session ainsi que les objets en cours divisés par thèmes. Les modifications adoptées et les objets terminés/liquidés des sessions antérieures se trouvent dans les documents thématiques séparés (archives) >> voir en [page 22](#).

Mise à jour et complétée par Camille Zimmermann, juriste

Etat au 20 juin 2024

Avertissement

Ce document aborde les travaux en cours dans le domaine social. Il se concentre sur les domaines d'activités de l'Artias et en particulier sur les thèmes ayant une influence sur l'aide sociale ordinaire.

Objets traités en session	4
Objets en cours	7
Aide sociale	7
Pauvreté	7
Assurance-maladie	7
Primes d'assurance-maladie : propositions visant à baisser leur montant.....	7
AVS – Prévoyance prof.	10
Assurance-vieillesse et survivants	10
PC AVS/AI	11
Prestations complémentaires à l'AVS/AI.....	11
Assurances sociales - autres	12
Assurance-invalidité.....	12
Assurance-chômage	12
Familles	13
Proches aidants – soins de longue durée	13
Assurance maternité	13
Prise en charge extrafamiliale.....	13

Migration.....	14
Loi sur les étrangers et l'intégration	14
Asile	16
Autres thèmes.....	17
Politique du logement	17
Pouvoir d'achat.....	17
Endettement	18
Droit du travail.....	19
Formation professionnelle et continue	21
Assurance perte de gain en cas de maladie.....	21
Archives des objets adoptés et liquidés/terminés	22

Objets traités en session		
Assurance maladie	Objets	Stade
Primes d'assurance-maladie	Motion 23.3504 CSSS-N. Renforcer les soins coordonnés par des contrats pluriannuels dans la LAMal.	Adoptée le 13.06.2024 par le CE. L'objet est transmis au CF.
	Initiative parlementaire 23.451 Les Vert-e-s. Calquer le financement de l'assurance-maladie sur celui de l'assurance-accidents.	Le CN refuse de donner suite le 04.06.2024. L'objet est liquidé.
AVS et LPP	Objets	Stade
Assurance-vieillesse	Postulat 24.3376 Graf. Financement de l'AVS par un impôt fédéral sur les successions. Procéder à un état des lieux des scénarios possibles.	Rejeté le 06.06.2024 par le CE. L'objet est liquidé.
	Motion 24.3221 Stark. Pour le versement de la 13e rente AVS une fois par an.	Adoptée le 04.06.2024 par le CE. L'objet est transmis au CN.
	Initiative parlementaire 23.442 Hess. Exonération fiscale des rentes AVS.	Le CN refuse de donner suite le 30.05.2024. L'objet est liquidé.
	Motion 23.3212 Rieder et 23.3239 Mettler. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin.	Retrait de la motion 23.3212 et rejet de la motion 23.3239 par le CE le 29.05.2024. Les objets sont liquidés.
	Initiative parlementaire 21.511 Kamerzin. Egalité pour les veuves et les veufs dès que le dernier des enfants atteint l'âge de 18 ans.	Le CN donne suite le 27.05.2024. L'objet est transmis au CE.
Prestations complémentaires	Objets	Stade
Prestations complémentaires à l'AVS/AI	Initiative parlementaire 22.443 Töngi. Pour une prise en charge intégrale des coûts de chauffage par les prestations complémentaires.	Le CN refuse de donner suite le 27.05.2024. L'objet est définitivement liquidé.

Objets traités en session		
Assurances sociales - Autres	Objets	Stade
Assurance-invalidité	Motion 24.3226 Hurni. Pour des centres nationaux d'expertises médicales indépendantes.	Transmise à la commission compétente (CSSS-E) par le CE pour examen préalable le 04.06.2024.
Assurance-chômage	Initiative parlementaire 20.406 Silberschmidt. Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage.	Décision conforme au projet le 13.06.2024 par le CN. L'objet est transmis au CE.
	Motion 23.4521 Fehlmann Rielle. Chômage des seniors. Pour une politique proactive!	Rejetée le 13.06.2024 par le CN. L'objet est liquidé.
Famille	Objets	Stade
Assurance maternité	Initiative cantonale 23.311 Fribourg. Prolongation du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée de la mère.	Le CE refuse de donner suite le 29.05.2024. L'objet est transmis à la CSSS-E.
Migration	Objets	Stade
Loi sur les étrangers et l'intégration LEI	Initiative parlementaire 21.504 CIP-N. Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'art. 50 LEI en cas de violence domestique.	Adoptée le 14.06.2024 par le CN et le CE. L'objet est définitivement adopté.
	Initiative parlementaire 19.464 Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne	Décision du CN modifiant le projet, le 10.06.2024, qui passe au CE.
Asile	Motion 22.4548 Egger. Modification de la loi sur l'asile. Abolir le statut S.	Rejetée le 06.06.2024 par le CN. L'objet est liquidé.
	Motion 24.3378 Friedli. Limiter le statut S aux personnes qui ont réellement besoin de protection	Adoptée le 12.06.2024 par le CE. L'objet est transmis au CN.
Autres thèmes	Objets	Stade
Politique du logement	Initiative parlementaire 23.435 Marti. Droit pour les locataires de revenir habiter dans leur immeuble après des travaux de transformation ou d'assainissement.	Le CN refuse de donner suite le 30.05.2024. L'objet est liquidé.

Objets traités en session		
Autres thèmes	Objets	Stade
Pouvoir d'achat	Initiative parlementaire 23.456 Regazzi. Soulager les familles et les PME. Application du taux réduit de la TVA également à l'électricité.	Le CN refuse de donner suite le 04.06.2024. L'objet est liquidé.
Endettement	Motion 21.3426 Candinas. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de faillite.	Le CE rejette la motion le 12.06.2024 qui est liquidée.
	Motion 24.3000 CAJ-E. Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital.	Adoptée le 27.05.2024 par le CN. L'objet est transmis au Conseil fédéral.
	Initiative cantonale 23.303 Genève. Pour lutter contre la spirale d'endettement. Modifier la législation fédérale, de sorte que les directives relatives au minimum insaisissable par l'office des poursuites incluent la charge de l'impôt de l'année en cours.	Le CN refuse de donner suite le 27.05.2024. L'objet est liquidé.
Droit du travail	Initiative parlementaire 23.415 Hurni. Pour une meilleure reconnaissance des maladies liées au stress comme maladies professionnelles.	Le CN refuse de donner suite le 29.05.2024. L'objet est liquidé.
Formation professionnelle et continue	Motion 23.3699 Maret. Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail.	Rejetée le 30.05.2024 par le CN. L'objet est liquidé.
	Postulat 24.3010 CSEC-N. Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail.	Adoptée le 30.05.2024 par le CN. L'objet est transmis au Conseil fédéral.
Assurance perte de gain en cas de maladie	Postulat 24.3465 CSSS-E. Possibilités d'action concernant l'assurance perte de gain en cas de maladie.	Adoptée le 04.06.2024 par le CE.

Objets en cours

Objets en cours			
Aide sociale	Pauvreté		
	Motion 23.4454 Stocker. Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale.		
	CE	14.03.2024	Transmis à la commission compétente (CSEC-E) pour examen préalable.
	CF	21.02.2024	Propose de rejeter la motion.
	Motion	21.12.2023	Motion 23.4454 Stocker. Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale.
	Motion 23.4450 Revaz. Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale.		
	CN	14.03.2024	Adoption . L'objet est transmis au CE.
	CF	21.02.2024	Propose de rejeter la motion.
Motion	21.12.2023	Motion 23.4450 Revaz. Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale.	
Assurance-maladie	Primes d'assurance-maladie : propositions visant à baisser leur montant		
	Motion 23.3504 CSSS-N. Renforcer les soins coordonnés par des contrats pluriannuels dans la LAMal.		
	CE	13.06.2024	Adoption . L'objet est transmis au Conseil fédéral.
	CN	28.09.2023	Adoption .
	Motion	27.04.2023	Motion 23.3504 CSSS-N. Renforcer les soins coordonnés par des contrats pluriannuels dans la LAMal.
	Initiative parlementaire 23.451 Les Vert-e-s. Calquer le financement de l'assurance-maladie sur celui de l'assurance-accidents.		
	CN	04.06.2024	Refus de donner suite . L'objet est liquidé.
	CSSS-N	03.05.2024	Rapport .
	Iv. Pa.	13.09.2023	Initiative parlementaire 23.451 Les Vert-e-s. Calquer le financement de l'assurance-maladie sur celui de l'assurance-accidents.
	Initiative cantonale 22.321 Genève. Pour une indexation des primes d'assurance aux coûts de la santé		
CE	18.12.2023	Refus de donner suite . L'initiative est transmise à la CSSS-N.	
CSSS-E	07.11.2023	Rapport .	
Iv.ct.	22.09.2022	Argumentant que les primes augmentant plus rapidement que les coûts de la santé, le Canton de Genève demande à ce que les premières soient indexées sur les seconds.	

Primes d'assurance-maladie : propositions visant à baisser leur montant			
Objet du Conseil fédéral 21.067 Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts). Initiative populaire et contre-projet indirect (modification de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie)			
Assurance-maladie		09.06.2024	Rejet en votation populaire.
	CE	29.09.2023	Le CE adopte définitivement le contre-projet. Il rejette l'initiative.
	CN	29.09.2023	Le CN adopte définitivement le contre-projet. Il rejette l'initiative.
	CE	21.09.2023	Adhésion.
	CN	14.09.2023	Adhésion à la proposition du CE.
	CE	13.09.2023	Il reste une divergence . Les prestations ne devraient plus être remboursées par l'assurance obligatoire des soins si une évaluation basée sur des éléments objectifs et concrets a démontré que ces prestations ne sont pas ou plus efficaces, adéquates ou économiques. Mais il ne doit pas être obligatoire de confier cette évaluation à des tiers indépendants selon la Chambre des cantons, contrairement à ce que veulent le Conseil fédéral et le National.
	CN	31.05.2023	Divergences . (Contre-projet). Le CN rejoint le CE sur la question des tarifs et abandonne aussi la liberté de contracter concernant les analyses de laboratoire. Par contre, le CN maintient sa position selon laquelle le CF peut avoir des compétences subsidiaires supplémentaires en matière de convention tarifaire avec les hôpitaux et veut pouvoir déléguer la vérification technique des prestations médicales à des tiers indépendants.
	CE	14.03.2023	Divergences . (Contre-projet). Des divergences subsistent en matière de tarifs dans le domaine ambulatoire et stationnaire. En ce qui concerne les analyses de laboratoire, le CE refuse la liberté de contracter préconisée par le CN. Enfin, le CE se prononce pour le principe de proportionnalité dans la vérification technique des prestations médicales qui ne répondent plus aux critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité et refuse de déléguer cette tâche à des tiers indépendants.
	CE	26.09.2022	Prolongation de délai jusqu'au 21.11.2023 (Initiative pour un frein aux coûts)
	CSSS-E	06.09.2022	Rapport.
	CN	01.06.2022	Le CN soutien le projet du CF et rejette l'initiative.
	CF	10.11.2021	Message du Conseil fédéral . Le Conseil fédéral rejette l'initiative pour un frein aux coûts et adopte le contre-projet indirect. L'initiative propose de lier l'évolution de la hausse des primes aux salaires et le contre-projet de définir des objectifs quant à cette hausse.
Initiative populaire	10.11.2021	Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire « pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) »	

Primes d'assurance-maladie : propositions visant à baisser leur montant		
21.063 Initiative populaire et contre-projet indirect. Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes).		
Assurance maladie		09.06.2024 Rejet en votation populaire.
	CE	13.09.2023 Rejet de l'initiative populaire.
	CN	12.09.2023 Adhésion au contre-projet. Le peuple doit encore se prononcer.
	CE	30.05.2023 Divergences (contre-projet). Le CE veut alléger les obligations des cantons, pour des coûts supplémentaires de 356 millions de francs pour les cantons.
	CN	28.02.2023 Entrée en matière sur le contre-projet.
	CE	30.11.2022 Rejet de l'initiative populaire et refus d'entrer en matière sur le contre-projet
	CN	16.06.2022 Décision modifiant le contre-projet. Le CN veut obliger les cantons à consacrer un montant minimal à la réduction des primes, ainsi qu'un montant maximal. Les frais s'élèveraient à 1,3 milliards pour la Confédération et 906 milliards pour les cantons.
	CN	16.06.2022 Rejet de l'initiative populaire.
	CF	17.09.2021 Message et contre-projet indirect. Le contre-projet prévoit de lier la contribution minimale de chaque canton versée à titre de réductions de primes à un pourcentage des coûts de la santé.
	CF	17.09.2021 Projet d'arrêté fédéral.
	Dépôt de l'initiative	23.01.2020 Initiative demandant que les primes à la charge des assurés-e-s ne dépassent pas 10% du revenu disponible.
Motion 23.3920 Weichelt. Assurance-maladie. Mettre fin au système antisocial de la prime par tête.		
	CF	30.08.2023 Propose le rejet de la motion.
	Motion	16.06.2023 Demande à ce que les primes LAMal soient fixées en fonction du revenu et de la fortune

Assurance-vieillesse et survivants

Postulat [24.3376](#) Graf. Financement de l'AVS par un impôt fédéral sur les successions. Procéder à un état des lieux des scénarios possibles.

CE	06.06.2024	Rejet . L'objet est liquidé.
Postulat	15.03.2024	Postulat 24.3376 Graf. Financement de l'AVS par un impôt fédéral sur les successions. Procéder à un état des lieux des scénarios possibles.

Motion [24.3221](#) Stark. Pour le versement de la 13e rente AVS une fois par an.

CE	04.06.2024	Adoption . L'objet est transmis au CN.
Motion	14.03.2024	Motion 24.3221 Stark. Pour le versement de la 13e rente AVS une fois par an.

Initiative parlementaire [23.442](#) Hess. Exonération fiscale des rentes AVS.

CN	30.05.2024	Refus de donner suite . L'objet est liquidé.
CER-N	22.11.2023	Rapport .
Iv. Pa.	16.06.2023	Initiative parlementaire 23.442 Hess. Exonération fiscale des rentes AVS.

Initiative parlementaire [21.511](#) Kamerzin. Egalité pour les veuves et les veufs dès que le dernier des enfants atteint l'âge de 18 ans.

CN	27.05.2024	Donner suite . L'objet passe au CE.
CSSS-E	18.04.2023	Ne pas donner suite.
CSSS-N	06.08.2024	Donner suite.
CSSS-N	11.04.2024	Rapport .
Initiative parlementaire	13.12.2021	Initiative parlementaire 21.511 Kamerzin. Egalité pour les veuves et les veufs dès que le dernier des enfants atteint l'âge de 18 ans.

Motion [24.3004](#) CSSS-N. Suppression des rentes pour enfants et augmentation simultanée des prestations complémentaires pour les parents avec obligation d'entretien.

CN	07.03.2024	Adoption . L'objet passe au CE.
CF	21.02.2024	Propose de rejeter la motion.
Motion	18.01.2024	Motion 24.3004 CSSS-N. Suppression des rentes pour enfants et augmentation simultanée des prestations complémentaires pour les parents avec obligation d'entretien

AVS – Prévoyance prof.	Assurance-vieillesse et survivants		
	Motion 23.3239 Mettler. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin.		
	CE	29.05.2024	Rejet . L'objet est liquidé.
	CSSS-E	19.03.2024	Rapport .
	CN	14.12.2023	Adoption . La motion est transmise à la CSSS-E.
	CF	24.05.2023	Propose de rejeter la motion.
	Motion	16.03.2023	Motion 23.3239 Mettler. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin.
	Motion 23.3212 Rieder. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin.		
	CN	29.05.2024	Retrait. L'objet est liquidé.
	CSSS-E	19.03.2024	Rapport .
CE	06.06.2023	Transmis à la CSSS-E pour examen préalable.	
CF	24.05.2023	Propose de rejeter la motion.	
Motion	16.03.2023	Motion 23.3212 Rieder. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin.	
PC AVS/AI	Prestations complémentaires à l'AVS/AI		
	Initiative parlementaire 22.443 Töngi. Pour une prise en charge intégrale des coûts de chauffage par les prestations complémentaires.		
	CN	27.05.2024	Refus de donner suite . L'objet est définitivement liquidé.
	CSSS-N	02.05.2024	Rapport .
	CSSS-E	13.10.2023	N'approuve pas la décision de la commission du conseil prioritaire.
	CSSS-N	04.07.2023	Donner suite (conseil prioritaire).
Initiative parlementaire	16.06.2022	Initiative parlementaire 22.443 Töngi. Pour une prise en charge intégrale des coûts de chauffage par les prestations complémentaires.	

Assurance-invalidité

Motion [24.3226](#) Hurni. Pour des centres nationaux d'expertises médicales indépendantes.

CE	04.06.2024	Transmise à la commission compétente (CSSS-E) par le CE pour examen préalable.
Motion	14.03.2024	Motion 24.3226 Hurni. Pour des centres nationaux d'expertises médicales indépendantes.

Assurance-chômage

Initiative parlementaire [20.406](#) Silberschmidt. Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage.

CN	13.06.2024	Décision conforme au projet . L'objet est transmis au CE.
CF	10.04.2024	Avis .
CF	22.02.2024	Rapport .
CN	28.09.2023	Prorogation du délai imparti jusqu'à la session d'automne 2025.
CSSS-E	31.08.2021	Adhésion.
CSSS-N	18.08.2023	Communiqué de presse .
CSSS-N	03.07.2023	Rapport .
CSSS-N	05.11.2020	Donner suite.
Iv. pa.	12.03.2020	Initiative parlementaire 20.406 . Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage.

Motion [23.4521](#) Fehlmann Rielle. Chômage des seniors. Pour une politique proactive!

CN	13.06.2024	Rejet . L'objet est liquidé.
Motion	22.12.2023	Motion 23.4521 Fehlmann Rielle. Chômage des seniors. Pour une politique proactive!

Familles	Proches aidants – soins de longue durée		
	Initiative parlementaire 12.409 Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches		
	CN	28.09.2023	Prorogation du délai imparti jusqu'à la session d'automne 2025.
	CSSS-E	09.08.2021	Adhésion.
	CN	19.06.2015	Adhésion .
	CE	16.03.2015	Suspension .
	CSSS-N	24.05.2013	Donner suite.
	Iv. pa.	14.03.2012	Initiative parlementaire 12.409 Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches. Projet visant à modifier la LAI de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 % au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance.
	Assurance maternité		
	Initiative cantonale 23.311 Fribourg. Prolongation du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée de la mère.		
CE	29.05.2024	Refus de donner suite . L'objet est transmis à la CSSS-E.	
CSSS-E	23.04.2024	Rapport .	
Iv. ca. - FR	07.06.2023	Initiative cantonale 23.311 Fribourg. Prolongation du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée de la mère.	
Prise en charge extrafamiliale			
Initiative parlementaire 21.403 CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles.			
CN	01.03.2023	Décision conforme au projet 2 . Arrêté fédéral sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance.	
CN	01.03.2023	Décision modifiant le projet 1 : Loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance, LSAcc (Diminution du budget)	
CF	15.02.2023	Avis du Conseil fédéral	
CSEC-N	14.12.2022	Rapport .	
CSEC-E	29.03.2021	Adhésion.	
CSEC-N	18.02.2021	Décide d'élaborer un projet d'acte.	
Iv. pa.	18.02.2021	Initiative parlementaire 21.403 CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles. Il s'agit d'offrir un financement durable de l'accueil extra-familial pour les enfants.	

Loi sur les étrangers et l'intégration			
Initiative parlementaire 21.504 CIP-N. Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique.			
Migration	CE	14.06.2024	Adoption . L'objet est définitivement adopté.
	CN	14.06.2024	Adoption .
	CE	29.05.2024	Adhésion .
	CN	27.05.2024	Divergences . Le CN propose le maintien de l'indice suivant afin d'établir l'existence de violence domestique : la confirmation de la nécessité d'une prise en charge ou d'une protection par un service spécialisé dans la violence domestique généralement financé par des fonds publics. En revanche, le CN suit le CE quant à la suppression des indices suivants : le simple conseil ou le simple renseignement d'un tel service (art. 50 al. 2 let. a ch. 2). Pour ce qui est de l'art. 50 al.2bis, le CN se rallie à la décision du CE.
	CE	28.02.2024	Divergences . Le CE propose de supprimer l'un des indices que les autorités compétentes pourraient prendre en compte afin d'établir l'existence de violence domestique, soit celui de la confirmation de la nécessité d'un conseil, d'une prise en charge ou d'une protection par un service spécialisé dans la violence domestique (art. 50 al. 2 let. a ch. 2). Le CE estime notamment que cela pourrait conduire à des abus dans la délivrance des permis de séjour. Par ailleurs, il souhaite également que l'absence de prise en compte des critères d'intégration pendant 3 ans, dans l'hypothèse où une autorisation de séjour est prolongée pour des raisons personnelles majeures, soit supprimée (art. 50 al. 2bis). Le CE estime que cela pourrait engendrer une injustice envers d'autres groupes de personnes soumis à la LEI.
	CN	19.12.2023	Décision conforme au projet .
	CF	29.11.2023	Avis .
	CIP-N	12.10.2023	Rapport .
	CIP-N	14.11.2022	Procédure de consultation .
	CIP-E	10.01.2022	Adhésion.
	CIP-N	05.11.2021	Décision d'élaborer un projet d'acte.
Iv. pa.	05.11.2021	21.504 CIP-N . Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique. Il s'agit de citer dans la loi à titre d'exemple les indices de violence domestique.	

Loi sur les étrangers et l'intégration		
Initiative parlementaire 19.464 Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne.		
CN	10.06.2024	Décision modifiant le projet.
CF	23.08.2023	Avis.
CF	22.06.2023	Rapport.
CIP-E	25.06.2021	Donné suite.
CN	08.06.2021	Donné suite. L'initiative passe au Conseil des Etats.
CIP-CN	15.04.2021	Rapport.
CIP-CE	09.11.2020	Ne pas donner suite.
CIP-CN	13.08.2020	Donné suite.
Iv. pa.	21.06.2019	19.464 Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne.
Objet du CF 22.067 . LEI. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse		
CN	19.12.2023	Adhésion au renvoi au Conseil fédéral.
CE	12.09.2023	Renvoi au Conseil fédéral.
CE	05.06.2023	Renvoi à la commission.
CN	16.03.2023	Décision modifiant le projet.
Objet du CF	19.10.2022	Objet du CF 22.067 . Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse (FF 2022 2707)
Initiative parlementaire 20.451 Marti. La pauvreté n'est pas un crime.		
CE	12.06.2023	Adhésion le 12.06.2023 par le CE. Un projet de loi doit être élaboré par la CIP-N
CIP-E	21.02.2023	Rapport.
CN	21.09.2022	Donné suite. L'initiative passe au Conseil des Etats.
CIP-N	01.07.2022	Rapport.
CIP-E	16.11.2021	Ne pas donner suite.
CIP-N	27.05.2021	Donné suite.
Iv. pa.	18.06.2020	20.451 Marti. La pauvreté n'est pas un crime. Interdire la révocation des autorisations de séjour ou d'établissement, en raison d'un recours à l'aide sociale, pour les personnes ayant séjourné plus de 10 ans en Suisse et qui ne sont pas responsables de leur indigence.

Migration	Asile		
	Motion 24.3378 Friedli. Limiter le statut S aux personnes qui ont réellement besoin de protection		
	CE	12.06.2024	Adoption . L'objet est transmis au CN.
	Motion	15.03.2024	Motion 24.3378 Friedli. Limiter le statut S aux personnes qui ont réellement besoin de protection
	Motion 22.4548 Egger. Modification de la loi sur l'asile. Abolir le statut S.		
	CN	06.06.2024	Rejet . L'objet est liquidé.
	Motion	16.12.2022	Motion 22.4548 Egger. Modification de la loi sur l'asile. Abolir le statut S.
	Initiative cantonale 23.301 Genève. Pour une protection renforcée des réfugiés mineurs non accompagnés jusqu'à l'âge de 25 ans.		
	CIP-N	02.02.2024	Rapport .
CE	18.12.2023	Refusé de donner suite . L'initiative est transmise à la CIP-N.	
CIP-E	20.11.2023	Rapport .	
Iv. ct. - GE	03.02.2023	Demande à ce que les RMNA soient encadrés jusqu'à l'âge de 25 ans.	

Autres thèmes	Politique du logement		
	Initiative parlementaire 23.435 Marti. Droit pour les locataires de revenir habiter dans leur immeuble après des travaux de transformation ou d'assainissement.		
	CN	30.05.2024	Refus de donner suite . L'objet est liquidé.
	CAJ-N	30.05.2024	Rapport .
	Iv. pa.	07.06.2023	Initiative parlementaire 23.435 Marti. Droit pour les locataires de revenir habiter dans leur immeuble après des travaux de transformation ou d'assainissement
	Motion 22.4448 Engler. Droit du bail. Augmenter la sécurité juridique		
	CN	12.12.2023	Adoption . L'objet est transmis au CF.
	CE	28.09.2023	Adoption . La motion passe au CN.
	CAJ-N	26.10.2023	Rapport .
	CE	28.09.2023	Adoption .
CAJ-E	26.06.2023	Rapport .	
CE	16.03.2023	Transmis à la commission compétente pour examen préalable .	
CF	01.02.2023	Propose d'accepter la motion.	
Motion	15.12.2022	Motion 22.4448 Engler. Droit du bail. Augmenter la sécurité juridique. Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet fixant le rendement net admissible pour les immeubles d'habitation ou à usage commercial.	
Pouvoir d'achat			
Initiative parlementaire 23.456 Regazzi. Soulager les familles et les PME. Application du taux réduit de la TVA également à l'électricité.			
CN	04.06.2024	Refus de donner suite . L'objet est liquidé.	
CER-N	12.02.2024	Rapport .	
Iv. pa.	28.09.2023	Initiative parlementaire 23.456 Regazzi. Soulager les familles et les PME. Application du taux réduit de la TVA également à l'électricité.	

Endettement		
Motion 24.3000 CAJ-E. Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital.		
CN	27.05.2024	Adoption . L'objet est transmis au Conseil fédéral.
CE	13.03.2024	Adoption . L'objet est transmis au CN. Le Conseil a par contre refusé de donner suite à l'initiative cantonale 23.303 Genève (voir ci-dessous) qui traite du même sujet, notamment parce que la motion permet à l'administration fédérale de régler la question du calcul différencié en droit de la famille (status quo en matière de fixation de contributions d'entretien).
CF	21.02.2024	Propose d'accepter la motion.
Motion	09.01.2024	Motion 24.3000 CAJ-E. Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital.
Initiative cantonale 23.303 Genève. Pour lutter contre la spirale d'endettement. Modifier la législation fédérale, de sorte que les directives relatives au minimum insaisissable par l'office des poursuites incluent la charge de l'impôt de l'année en cours.		
CN	27.05.2024	Refus de donner suite . L'objet est définitivement liquidé.
CE	13.03.2024	Refus de donner suite . La motion est transmise au CN.
CAJ-N	12.04.2024	Rapport .
CAJ-E	09.01.2024	Rapport .
Motion	06.03.2023	Initiative cantonale 23.303 Genève. Pour lutter contre la spirale d'endettement. Modifier la législation fédérale, de sorte que les directives relatives au minimum insaisissable par l'office des poursuites incluent la charge de l'impôt de l'année en cours.
Initiative parlementaire 18.430 Hêche. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers.		
CE	20.12.2023	Prolongation du délai jusqu'à la session d'hiver 2025.
CAJ-N	12.10.2023	Rapport
CAJ-E	11.11.2021	Rapport .
CAJ-N	14.11.2019	Donner suite.
CAJ-E	17.05.2019	Donner suite.
Iv.pa.	11.06.2018	Demande une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers contenues dans la Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.

Autres thèmes

Autres thèmes	Endettement		
	Motion 21.3426 Candinas. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de faillite.		
	CE	12.06.2024	Rejet . L'objet est définitivement liquidé.
	CAJ-E	18.03.2024	Rapport .
	CN	16.03.2023	Adoption . La motion passe au CE.
	CF	19.05.2021	Propose de rejeter la motion.
	Motion	19.03.2021	Motion 21.3426 Candinas. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de faillite.
	Droit du travail		
	18.455 Initiative parlementaire Grossen. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties.		
	CSSS-N	21.06.2024	Communiqué de presse .
CE	12.06.2023	Adhésion . Un projet de loi doit être élaboré par la CSSS-N	
CSSS-E	18.04.2023	Rapport .	
CN	14.09.2022	Donné suite	
CSSS-N	19.05.2022	Rapport	
CSSS-E	10.11.2021	Ne pas donner suite	
CSSS-N	15.11.2019	Donné suite	
Iv. pa	27.09.2018	18.455 Initiative parlementaire Grossen. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties. Le statut d'indépendant ne doit plus être déterminé par les tribunaux ou les autorités d'exécution, mais également par la volonté des parties contractantes.	
Initiative parlementaire 23.415 Hurni. Pour une meilleure reconnaissance des maladies liées au stress comme maladies professionnelles.			
CN	29.05.2024	Refus de donner suite . L'objet est définitivement liquidé.	
CSSS-N	02.05.2024	Rapport .	
	07.12.2023	L'objet est repris.	
Iv. pa.	16.03.2023	Initiative parlementaire 23.415 Hurni. Pour une meilleure reconnaissance des maladies liées au stress comme maladies professionnelles.	

Droit du travail		
Objet du Conseil fédéral 22.045 . Organisation internationale du Travail : Convention no. 190 et Rapport sur la Déclaration de son centenaire		
CN	12.12.2023	Adhésion . L'objet est renvoyé au Conseil fédéral.
CE	25.09.2023	Renvoi au Conseil fédéral . Le CE demande un rapport complémentaire pour savoir quelles dispositions de la Convention no 190 de l'OIT sont directement applicables et lesquelles le sont indirectement. Par ailleurs, le CE demande qu'une procédure de consultation publique soit menée.
CN	12.12.2022	Divergences . Le CN propose d'entrer en matière et d'adhérer au projet.
CE	19.09.2022	Ne pas entrer en matière .
CF	18.05.2022	Message concernant l'approbation de la convention no 190 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et Rapport sur la déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.
Motion 21.3944 Hess. Stop aux promesses faites du bout des lèvres. À travail égal, salaire égal.		
CN	04.05.2023	Adoption . L'objet passe au CE.
CF	08.09.2021	Propose de rejeter la motion.
Motion	18.06.2021	Motion 21.3944 Hess. Stop aux promesses faites du bout des lèvres. À travail égal, salaire égal. Le CF est chargé de prévoir des sanctions en cas de non-respect de la norme constitutionnel prévoyant un salaire égal pour un travail égal (art. 8 al. 3 Cst.).
16.442 Initiative parlementaire Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail.		
Services du Parl.	29.08.2023	Publication de propositions dans la FF 2023 2217
CN	30.09.2022	Prolongation de délai jusqu'à la session d'automne 2024.
CER-N	05.05.2022	Rapport .
CER-E	21.08.2020	Adhésion.
CN	07.05.2019	Donné suite .
CER-N	26.02.2019	Rapport .
CER-E	22.01.2018	Ne pas donner suite.
CER-N	20.02.2017	Donné suite.
Iv. pa	09.06.2016	16.442 Initiative parlementaire Dobler.

Autres thèmes

Autres thèmes	Formation professionnelle et continue		
	Motion 23.3699 Maret. Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail.		
	CN	30.05.2024	Rejet . L'objet est liquidé.
	CSEC-N	02.02.2024	Rapport .
	CE	28.09.2023	Adoption . L'objet passe au CN.
	CF	30.08.2023	Propose de rejeter la motion.
	Motion	15.12.2021	Motion 23.3699 Maret. Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail.
	Postulat 24.3010 CSEC-N. Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail.		
	CN	30.05.2024	Adoption . L'objet est transmis au Conseil fédéral.
	Postulat	02.02.2024	Postulat 24.3010 CSEC-N. Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail.
	Assurance perte de gain en cas de maladie		
	Postulat 24.3465 CSSS-E. Possibilités d'action concernant l'assurance perte de gain en cas de maladie.		
	CE	04.06.2024	Adoption .
	Postulat	23.04.2024	Postulat 24.3465 CSSS-E. Possibilités d'action concernant l'assurance perte de gain en cas de maladie.
Motion 21.4209 Romano. Assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie.			
CN	14.09.2023	Adoption . L'objet passe au CE.	
CF	24.11.2021	Propose de rejeter la motion.	
Motion	30.09.2021	Motion 21.4209 Romano. Assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie.	

Archives des objets adoptés et liquidés/terminés

>> Pour accéder aux archives des objets, cliquez sur le thème souhaité en bleu (redirection vers le site de l'Artias)

❖ [Aide sociale](#)

- Conséquences des inégalités en Suisse
- Etat de l'aide sociale
- Imposition de l'aide sociale
- Interdire le recours à l'aide sociale pour les étrangers qui arrivent en Suisse
- Jeunes adultes à l'aide sociale
- Loi-cadre relative à l'aide sociale
- Naturalisation facilitée pour les mineurs à l'aide sociale
- Pauvreté
- Revenu de base inconditionnel

❖ [Assurances sociales](#) :

- Assurance-chômage
- Assurance-invalidité
- Assurance-maladie
- Assurance maternité (voir sous Famille)
- Assurance-vieillesse et survivants
- Prestations complémentaires
- Prévoyance professionnelle
- Prestations transitoires pour les chômeurs âgés

❖ [Assurance – généralités](#) :

- Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales
- Programme de stabilisation 2017-2019 (LPGA)

❖ [Autres thèmes](#) :

- Bourses d'études
- Code civil (successions - en lien avec les thèmes traités par l'Artias)
- Crédit à la consommation
- Droit du travail
- Endettement
- Formation : compétences de base
- Loi Covid-19
- Loi sur le contrat d'assurance
- Loi sur l'égalité
- Loi sur les marchés publics
- Lutte contre le travail au noir
- Politique du logement
- Pouvoir d'achat

❖ [Familles](#) :

- Accueil extra-familial
- Allocations familiales
- Assurance maternité
- Congé de paternité
- Entretien de l'enfant
- Frais de garde
- Proches aidants - soins de longue durée

❖ [Migration](#) :

- Admissions provisoires
- Asile
- Examen global des sans-papiers
- Interdire le recours à l'aide sociale pour les étrangers qui arrivent en Suisse
- Libre circulation des personnes
- Loi sur les étrangers et l'intégration
- Renvoi des criminels étrangers

IMPRESSUM ARTIAS

Publication

Uniquement en ligne

Accès libre

Reproduction autorisée en citant la source

Mise en page et gestion web

Sonia Frison

Rédaction

Camille Zimmermann

Lectorat

Paola Stanić et Sonia Frison

Editrice

Artias

Association romande et tessinoise
des institutions d'action sociale

Rue des Pêcheurs 8

1400 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 557 20 66

info@artias.ch

www.artias.ch

www.guidesocial.ch

[LinkedIn](#)

IBAN CH45 0900 0000 1000 2156 5